



# HAUTE-NORMANDIE Aval

## LES EMPLOIS DE SERVICES À LA PERSONNE DANS L'EURE

### LES EMPLOYEURS PUBLICS PLUS PRÉSENTS

En raison du vieillissement de la population, de la généralisation du travail des femmes ou encore de l'allongement du temps de trajet domicile-travail, le secteur des services à la personne est en développement. Il constitue un enjeu important dans les années à venir en matière de création d'emploi, et est porté par le plan Borloo de 2005 visant à favoriser son développement. La Direccte et l'Insee se sont associés pour dénombrer et caractériser les emplois dans ce secteur en 2010. Le conseil général de l'Eure a également été consulté pour la réalisation de cette étude.

*En 2010 dans le département de l'Eure, 10 800 salariés hors assistants maternels travaillent au domicile de particuliers dans le cadre de services à la personne (SAP). Les hommes sont un peu plus présents dans les SAP du département mais l'activité reste très féminisée et les salariés sont relativement âgés. Ce secteur représente ainsi 6,1 % de l'emploi salarié du département. Les organismes de SAP sont largement orientés vers l'aide aux personnes âgées ou dépendantes. Même si les associations regroupent le plus d'heures travaillées, le département de l'Eure se distingue par un fort développement des employeurs publics. Cependant, l'activité diminue dans ces deux sphères entre 2008 et 2011. Les emplois offrent généralement un temps de travail très court et un salaire horaire brut souvent proche du Smic, quel que soit l'âge. De ce fait, les salariés travaillent fréquemment pour plusieurs employeurs au sein des services à la personne et, pour un tiers d'entre eux, également en dehors de ces services.*

#### Les particuliers, principaux employeurs

En 2010, les services à la personne (SAP) représentent 6,1 % de l'emploi salarié dans le département de l'Eure soit 10 800 personnes<sup>1</sup>, pour un total de huit millions d'heures de travail sur l'année. Les emplois de SAP sont plus développés dans le département de l'Eure qu'en France métropolitaine (4,8 % de l'emploi salarié) ainsi que dans le département voisin de Seine-Maritime (5,1 % de l'emploi salarié), avec une concentration plus forte dans les zones d'emploi les plus "rurales". Le faible niveau d'offre d'emplois dans les services peut expliquer cette surreprésentation des emplois de SAP dans les zones

rurales. Ainsi, dans la zone d'emploi de Pont-Audemer, le secteur des services à la personne atteint 9,8 % de l'emploi salarié tandis que dans la zone d'emploi d'Évreux, cette proportion est de 4,9 %.

Bien que le nombre d'organismes des services à la personne (OSP) ait doublé entre 2008 et 2011, l'emploi direct par des particuliers employeurs demeure la situation la plus fréquente. En 2010, huit salariés des SAP sur dix sont employés directement par un particulier. Trois salariés sur dix travaillent pour un OSP. Certains salariés sont ainsi embauchés à la fois par des particuliers et par des organismes (10 %).

#### 6,1 % DE L'EMPLOI SALARIÉ DE L'EURE DANS LES SERVICES À LA PERSONNE

	Nombre de salariés	Part dans l'emploi salarié (%)
<b>Eure</b>	10 843	6,1
<b>Seine-Maritime</b>	24 557	5,1
<b>France métropolitaine</b>	1 151 266	4,8

Sources : Insee, DADS - Insee, Particuliers Employeurs - ANSP, Liste des Siret de nOva  
Champ : salariés des services à la personne au lieu de résidence, en emploi lors de la 3<sup>e</sup> semaine de mars 2010 hors postes d'assistants maternels

Unités : nombre, %

<sup>1</sup> La 3<sup>e</sup> semaine de mars 2010 est la période de référence pour l'année 2010 (voir encadré sur les définitions et sources).



## La sphère publique est très présente au sein des organismes du secteur

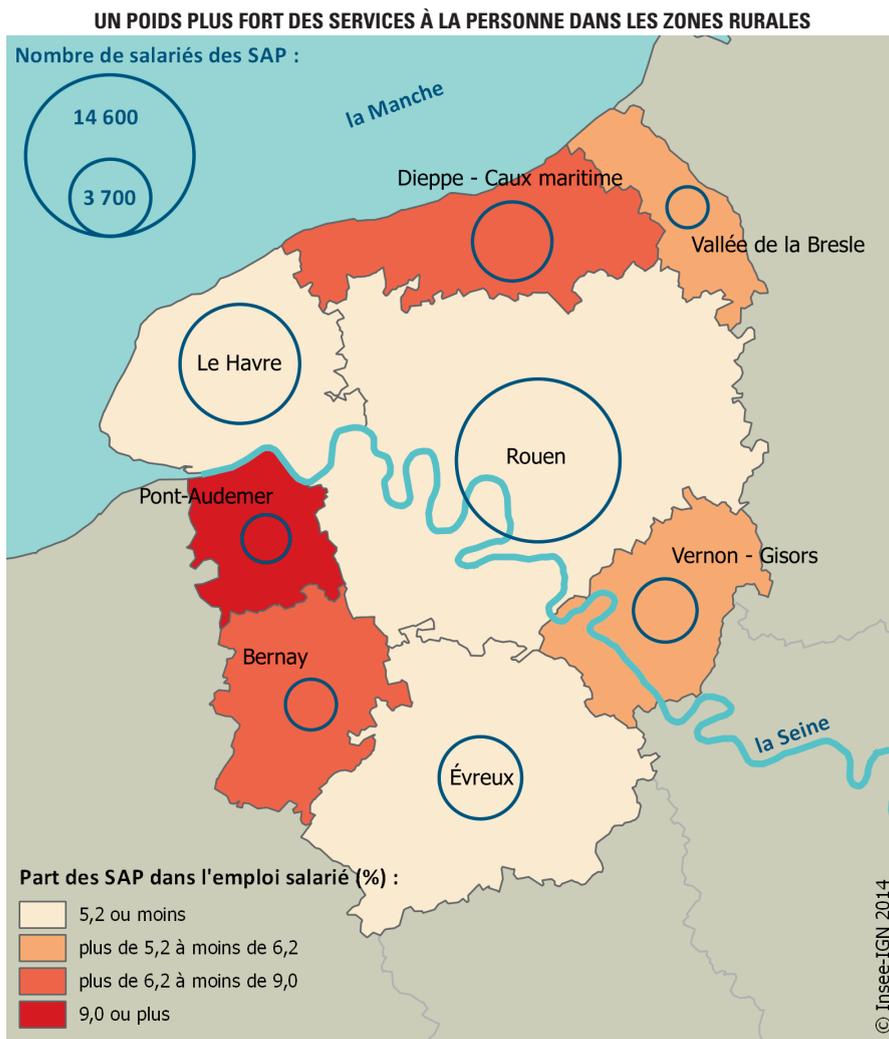
Dans l'Eure comme en France métropolitaine, la sphère économie sociale, principalement composée d'associations, constitue la forme prédominante des OSP. Cette part est toutefois moins importante dans l'Eure : 47 % de l'activité des OSP de l'Eure est issue de cette sphère<sup>2</sup> en 2011, contre 67 % en France métropolitaine. L'activité des OSP eurois est caractérisée par une forte implication du secteur public : 38 % des heures sont effectuées par des OSP de la sphère publique<sup>3</sup>, contre 11 % en France métropolitaine. L'Eure est ainsi le 6<sup>e</sup> département de France métropolitaine où cette sphère domine au sein des OSP. Les entreprises et les auto-entrepreneurs effectuent quant à eux 15 % des heures travaillées par les OSP en 2011.

## Fort recul de l'activité entre 2008 et 2011, notamment des associations

Entre 2008 et 2011, l'activité des OSP est en diminution de - 21 % dans le département de l'Eure. Il s'agit de l'une des baisses les plus importantes observées parmi l'ensemble des départements de France métropolitaine (la 5<sup>e</sup> baisse la plus forte). La forte progression du secteur privé, dont le nombre d'heures effectuées double au cours de la période, ne suffit pas à contrebalancer le recul observé dans la sphère publique (- 9 %) et dans la sphère associative (- 39 %). Cette baisse des heures dans les associations peut s'expliquer en partie par une hausse des tarifs observés à partir de 2009.

## Deux tiers de l'activité des OSP consacrés à l'aide aux personnes âgées ou dépendantes

Dans le département de l'Eure, les heures de travail délivrées par les employés des OSP sont très majoritairement orientées vers l'aide aux personnes âgées ou dépendantes : 67 % de

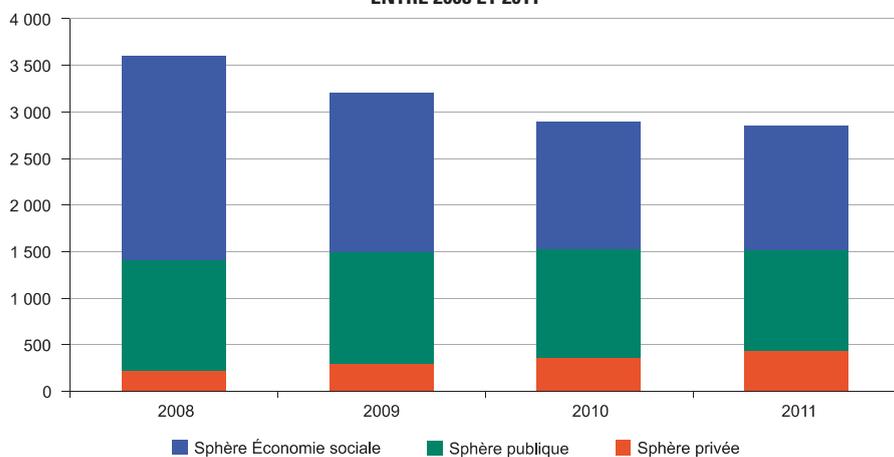


Sources : Insee, DADS - Insee, Particuliers Employeurs - ANSP, Liste des Siret de nOva - Estel au 31/12/2009  
 Champ : salariés des services à la personne au lieu de résidence, en emploi lors de la 3<sup>e</sup> semaine de mars 2010 hors postes d'assistants maternels

ces heures sont consacrées à cette activité contre 61 % en France métropolitaine. Pour le nombre d'heures consacrées à l'aide aux personnes âgées ou

dépendantes, rapporté au nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus, l'Eure se classe ainsi 16<sup>e</sup> sur les 96 départements de France métropolitaine.

## BAISSE DES HEURES TRAVAILLÉES DANS LES ORGANISMES DE SERVICES À LA PERSONNE ENTRE 2008 ET 2011



Source : ANSP, nOva - traitements Dares  
 Champ : Ensemble des établissements des OSP répertoriés dans nOva, ayant renseigné leur activité au cours de l'année

<sup>2</sup> Il s'agit exclusivement d'associations en 2010 dans le département.

<sup>3</sup> Principalement des communautés de communes et des centres communaux d'action sociale.

## Définitions

Le plan "Borloo" de 2005, puis le "plan 2" des services à la personne mis en place en 2009, visent à favoriser le développement des services à la personne, en mettant en œuvre de nouvelles mesures d'incitation fiscale et en créant l'agence nationale des services à la personne. Selon la définition réglementaire qu'en donne le plan "Borloo" de 2005, le champ des services à la personne recouvre les activités et services liés à l'assistance des personnes dans leurs tâches quotidiennes et accomplies à leur domicile (cf. décret n°2005-1698 du 25 décembre 2005).

Le concept d'emploi retenu dans cette étude englobe l'ensemble des salariés ayant un contrat dans les services à la personne au cours de la troisième semaine de mars 2010. Cette semaine est retenue comme référence en raison de sa représentativité. Le choix d'une semaine de référence permet notamment de mieux rendre compte de la multiactivité (cf. définition ci-dessous), phénomène particulièrement répandu dans le secteur des services à la personne.

Les prestations de services à la personne se déclinent en trois types d'offre :

- l'offre directe sans intermédiation qui met en relation directe un particulier employeur et un salarié ;
- le mode mandataire qui est une forme d'intermédiation où le consommateur du service reste l'employeur, l'organisme des services à la personne assurant les formalités administratives d'emploi ;
- le mode prestataire dans lequel l'organisme des services à la personne intervient en fournissant une prestation de service avec ses moyens et son personnel propre.

En 2010, 19 500 particuliers ont employé des salariés de service à la personne représentant 8,2 % des ménages eurois.

### Organismes des services à la personne :

Ils peuvent être agréés et/ou déclarés auprès de la Direccte (Direction régionale des entreprises, de la consommation, de la concurrence, du travail et de l'emploi). Dans cette étude, on distingue trois sphères selon la catégorie juridique des organismes :

- la sphère de l'économie sociale, définie par la catégorie juridique de l'organisme (associations, mutuelles, coopératives, fondations) et regroupant presque exclusivement des associations dans le cas des services à la personne ;
- la sphère publique : communes, centres communaux ou intercommunaux d'action sociale (CCAS ou CIAS), établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), syndicats intercommunaux à vocations multiples (SIVOM) ;
- la sphère privée, définie comme l'ensemble des organismes n'appartenant à aucune des deux catégories précédentes, y compris les auto-entrepreneurs.

En 2010, 229 établissements des services à la personne sont implantés dans l'Eure : 40 associations, 27 établissements de la sphère publique, 117 entreprises et 45 entrepreneurs.

**Temps plein** : la convention collective nationale des salariés du particulier employeur précise que la durée conventionnelle du travail effectif est de 40 heures hebdomadaires pour un salarié à temps plein (soit 1 880 heures sur l'année).

**Multiactivité** : un salarié est dit multiactif s'il a des contrats en cours à la fois dans le secteur des services à la personne et hors de ce secteur.

## Sources

- le fichier PEA (particuliers employeurs anonymisé) construit à partir des données de la CNAV (caisse nationale d'assurance vieillesse) qui collecte et traite les fichiers des trois modes déclaratifs de salariés de particuliers employeurs (chèque emploi service universel, déclaration nominative simplifiée et prestation d'accueil jeune enfant) ;
- les DADS (déclarations annuelles de données sociales) pour l'année 2010 ;
- la liste des organismes agréés de services à la personne de l'agence nationale des services à la personne saisie dans Nova, l'annuaire des services à la personne.



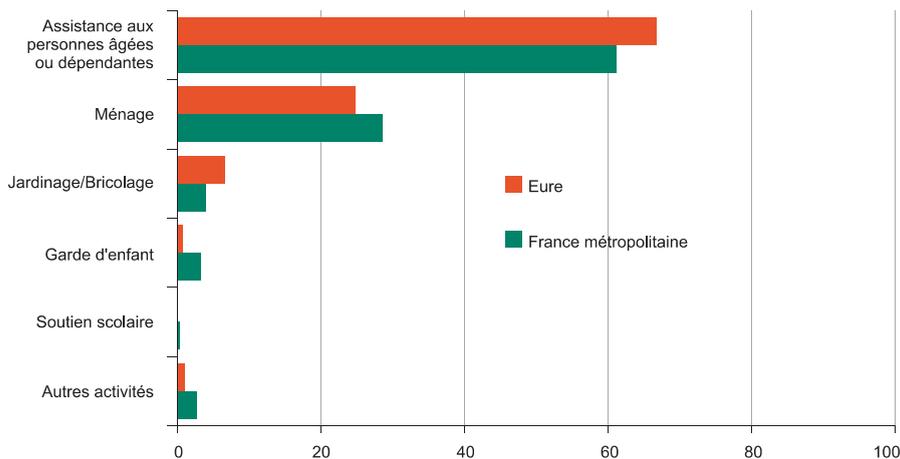
Les OSP eurois consacrent aussi davantage d'heures aux activités de jardinage et de bricolage. Cela est probablement lié au fait que les propriétaires de maison représentent une part plus importante dans l'Eure que dans la plupart des départements de France métropolitaine. Cependant, même en tenant compte de cette spécificité, les heures consacrées à ce type d'activité restent surreprésentées : si l'on rapporte le nombre d'heures de jardinage-bricolage au nombre de ménages propriétaires d'une maison, l'Eure se place en 14<sup>e</sup> position. À l'inverse, les heures consacrées au ménage sont nettement en retrait. Les activités de garde d'enfant, de soutien scolaire et les autres activités (assistance informatique, assistance administrative, préparation des repas etc.) sont très peu développées (moins de 1 % des heures pour chacun de ces trois ensembles d'activités).

## Un secteur peu attractif pour les jeunes

Les femmes sont majoritaires dans les services à la personne. Néanmoins, les hommes sont bien représentés dans le département de l'Eure : 19 % contre 12 % en France métropolitaine pour l'année 2010. Leur part est plus importante parmi les salariés des particuliers employeurs (19 %) que dans les organismes de services à la personne (16 %).

Les salariés des services à la personne sont plus âgés que leurs homologues métropolitains : trois sur dix ont 55 ans ou plus contre un quart en France métropolitaine. À l'opposé, les moins de 35 ans représentent 16 % des salariés dans l'Eure, soit cinq points de moins qu'au niveau métropolitain. Les salariés travaillant directement chez les particuliers employeurs sont plus âgés, la part des 55 ans ou plus s'élève à 31 %, part 1,5 fois plus élevée que dans les organismes prestataires.

### LES ACTIVITÉS D'ASSISTANCE AUX PERSONNES ÂGÉES OU DÉPENDANTES SONT MAJORITAIREMENT PROPOSÉES PAR LES ORGANISMES PRESTATAIRES



Source : ANSP, n0va  
Champ : OSP employeurs au cours de l'année 2010, nombre d'heures prestataires

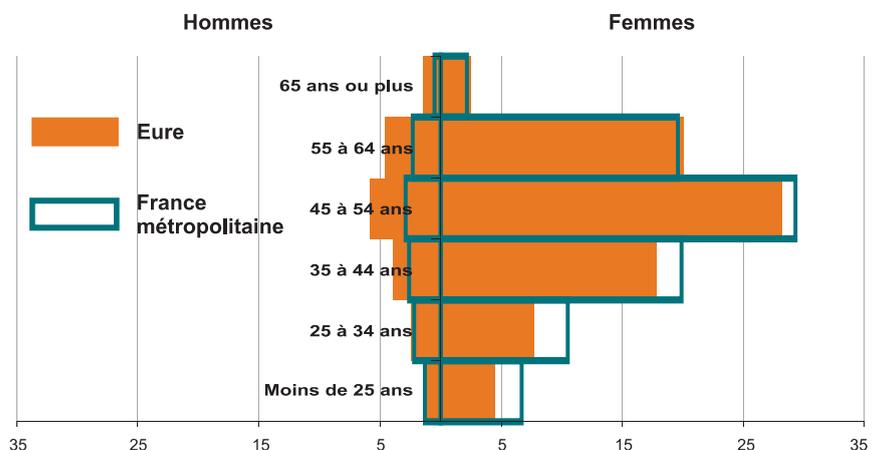
## Moins d'heures dans les associations de l'Eure

Le temps partiel est généralisé dans les services à la personne. Seulement 4 % des salariés effectuent l'équivalent d'un temps plein. En 2010, les salariés travaillent en moyenne 776 heures pour les activités de services à la personne, soit l'équivalent de 40 % d'un temps plein sur la base de 40 heures hebdomadaires (encadré page 3).

Le temps de travail très court est fréquent, surtout chez les particuliers employeurs pour qui trois salariés sur cinq réalisent moins de 500 heures par an, soit 27 % d'un temps plein. À l'inverse, les temps de travail sont plus impor-

tants dans la sphère publique : un salarié sur deux réalise au moins 1 500 heures par an, soit 80 % d'un temps plein ; un salarié sur cinq travaille moins de 500 heures. Dans les associations, les temps de travail sont plus faibles qu'en France métropolitaine : un salarié sur deux travaille au plus 500 heures, contre un salarié sur trois au niveau métropolitain. De ce fait, les salariés de cette sphère effectuent 765 heures en moyenne sur l'année, soit 177 heures de moins qu'en moyenne métropolitaine. Enfin, dans la sphère privée, un salarié sur deux travaille au plus 500 heures, comme en France métropolitaine.

### DES SALARIÉS ÂGÉS, ET UN SECTEUR UN PEU MOINS FÉMINISÉ QU'AILLEURS DANS LE DÉPARTEMENT DE L'EURE



Sources : Insee, DADS - Insee, Particuliers Employeurs - ANSP, Liste des Siret de n0va  
Champ : salariés des services à la personne au lieu de résidence, hors postes d'assistants maternels, ayant un contrat au cours de la 3<sup>e</sup> semaine de mars 2010

## Le multiemploi généralisé dans les services à la personne

La multiplicité des employeurs caractérise les emplois de services à la personne. Près des deux tiers des salariés de particuliers employeurs travaillent pour au moins deux particuliers, et un tiers pour au moins quatre. Un salarié traitant directement avec des particuliers cumule en moyenne sur l'année 5,4 contrats. Ce nombre atteint son maximum pour les salariés de 45 à 54 ans, avec 6,1 contrats.

## La multiactivité plus développée dans l'Eure

Le faible nombre d'heures réalisées dans les services à la personne incite les salariés à rechercher un emploi en dehors de ces services. Dans l'Eure, 33 % d'entre eux travaillent également dans un autre secteur, contre 29 % en France métropolitaine.

Le travail hors des services à la personne est plus fréquent parmi les salariés de particuliers employeurs, en raison du volume de travail plus faible chez ces derniers. Ainsi, 36 % des salariés en contrat avec un particulier employeur exercent une autre activité, contre 20 % des salariés en contrat avec un organisme prestataire.

En cumulant des activités dans les services à la personne et ailleurs, les salariés de l'Eure effectuent en moyenne 1 150 heures sur l'année. Seuls 15 % des salariés de SAP réalisent l'équivalent d'un temps plein (1 880h ou plus), contre 84 % de l'ensemble des salariés de l'Eure<sup>4</sup>.

## Le niveau de rémunération ne dépend pas de l'âge

Dans le département de l'Eure, un salarié des services à la personne perçoit en moyenne en 2010 un salaire brut annuel de 8 500 euros pour ces activités et de 4 000 euros hors des services à la personne. Dans le département comme ailleurs, les services à la personne sont peu rémunérés. Pour 36 %

des contrats, le salaire horaire brut est inférieur à 1,2 Smic<sup>5</sup>, soit 10,63 euros. Les contrats effectués pour le compte des particuliers sont un peu plus élevés que ceux des organismes, mais restent majoritairement en dessous de 1,4 Smic, soit 12,40 euros.

Dans les organismes, les écarts sont grands entre les sphères d'activité. La sphère économie sociale est la moins rémunératrice, particulièrement dans le département de l'Eure : 78 % des contrats sont rétribués à moins de 1,2 Smic, soit 10 points de plus qu'en France métropolitaine. À l'opposé, les contrats sont plus avantageux dans la sphère publique où 28 % d'entre eux sont payés à plus de 1,4 Smic.

Le salaire horaire brut médian s'élève à 10,70 euros chez les particuliers employeurs et 9,90 euros dans les organismes prestataires. Contrairement aux autres activités, le salaire horaire n'évolue pas avec l'âge dans les services à la personne. La multiplicité des em-

ployeurs et le faible nombre d'heures travaillées semblent être un frein à une reconnaissance de l'expérience et de la qualification.

## Des trajets plus longs pour les salariés de l'Eure

Dans le département de l'Eure, 38 % des salariés travaillent chez des particuliers habitant la même commune ou se trouvant à moins de cinq kilomètres de leur domicile. À l'opposé, 16 % des salariés parcourent entre 20 km et 50 km pour se rendre sur leur lieu de travail le plus éloigné contre seulement 10 % au niveau national. L'étalement de l'habitat dans le département explique en partie ces distances plus longues qu'en Seine-Maritime. Les distances parcourues par les salariés sont cependant souvent inférieures à cinq kilomètres dans les bassins de vie urbains d'Évreux ou de Vernon.

### PLUS D'UN SALARIÉ SUR DEUX TRAVAILLE MOINS DE 500 HEURES PAR AN

		Nombre d'heures sur l'année					Ensemble
		Moins de 500	500 à moins de 1000	1000 à moins de 1500	1500 à moins de 1880	1880 ou plus	
Particuliers employeurs	Eure	60,5	21,1	10,2	3,8	4,4	100,0
	France métropolitaine	57,4	21,8	11,8	4,8	4,2	100,0
Sphère privée	Eure	48,1	23,3	14,9	9,6	4,1	100,0
	France métropolitaine	48,8	22,3	14,9	11,2	2,8	100,0
Sphère publique	Eure	18,8	15,0	17,2	40,9	8,1	100,0
	France métropolitaine	20,6	14,6	20,2	41,9	2,7	100,0
Sphère économie sociale	Eure	46,2	18,6	18,6	15,0	1,7	100,0
	France métropolitaine	30,4	21,5	25,1	21,3	1,7	100,0

Sources : Insee, Particuliers Employeurs - Insee, DADS - ANSP, n0va Unité : %  
Champ : salariés des services à la personne au lieu de résidence, hors postes d'assistants maternels, ayant un contrat au cours de la 3<sup>e</sup> semaine de mars 2010

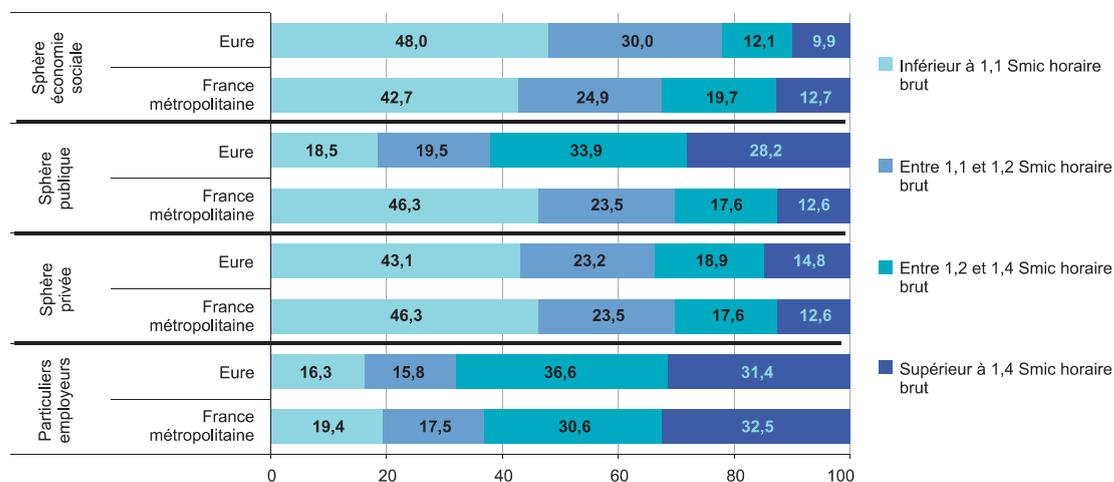
### DANS L'EURE, 62 % DES SALARIÉS DE PARTICULIERS EMPLOYEURS ONT PLUSIEURS EMPLOYEURS

Nombre de particuliers employeurs	Eure	France métropolitaine
1	38,4	40,5
2	18,1	17,2
3	11,9	10,8
4	8,4	7,6
5	6,2	5,7
6 ou plus	17,1	18,3

Sources : Insee, Particuliers Employeurs Unité : %  
Champ : salariés des particuliers employeurs au lieu de résidence, hors postes d'assistants maternels, ayant un contrat Particulier Employeur au cours de la 3<sup>e</sup> semaine de mars 2010

<sup>4</sup> Source : Recensement de la population 2010  
<sup>5</sup> En 2010, le Smic horaire brut s'élève à 8,86€.

### LA SPHÈRE PUBLIQUE ET LES PARTICULIERS EMPLOYEURS PAIENT MIEUX



Sources : Insee, DADS - Insee, Particuliers Employeurs - ANSP, Liste des Siret de nOva  
 Champ : Contrats des salariés de services à la personne en emploi la 3e semaine de mars 2010, hors contrats déclarés au forfait\*.  
 \* Les particuliers employeurs peuvent déclarer leurs salariés au forfait ou au réel. Le champ retenu exclut les contrats au forfait, soit 23 % de l'ensemble des contrats en Seine-Maritime et 28 % en France métropolitaine.

Unité : %



**Insee Haute-Normandie**  
 8 Quai de la Bourse  
 76037 Rouen cedex 1  
 Tél : 02 35 52 49 11  
[www.insee.fr](http://www.insee.fr)

Informations statistiques :  
 09 72 72 4000  
 du lundi au vendredi, 9h à 17h  
 (prix d'un appel local)

### Plus d'employeurs pour les assistants maternels de l'Eure

En 2010, 3 700 assistants maternels ont travaillé pour des particuliers employeurs dans le département de l'Eure. Ce sont presque exclusivement des femmes (99,7 %). Les assistants maternels sont un peu plus jeunes dans le département de l'Eure : 18 % ont 55 ans ou plus contre 22 % en France métropolitaine. Dans le département de l'Eure, 12 700 particuliers ont fait appel à leurs services. Comme les salariés des services à la personne, les assistants maternels cumulent plusieurs employeurs : seulement 11 % en ont un seul. Avoir trois employeurs ou plus est un peu plus fréquent dans le département ; cela concerne 73 % des salariés, soit deux points de plus qu'en France métropolitaine. On dénombre dans le département de l'Eure 16 assistants maternels pour 100 enfants de moins de trois ans, contre 13 en France métropolitaine.

Le salaire annuel brut médian des assistants maternels s'élève à 13 300 euros, soit 1 % de plus qu'en France métropolitaine.

### Pour en savoir plus :

" [Les services à la personne : davantage sollicités dans les zones rurales et âgées](#) " / Insee ; Bail-  
 lieu Yohan, Chaillot Gaëlle, Benoteau Isabelle - In Insee Première n° 1461 (2013, juil.)

" [Nette augmentation des petits organismes de services à la personne en Île-de-France depuis 2008](#) " / Insee Île de France ; Abdelmalek Sabrina, Chamboredon Hélène - In A la page, n°409 (2013, juil.)

" [Services à la personne : 35 000 emplois à l'aube du papy boom](#) " / Insee Lorraine ; Richet Damien,  
 Thirion Bernard - In Economie Lorraine, n°312 (2013, mai)

" [Schéma départemental de l'Eure en direction des personnes âgées : contexte démographique et sanitaire, perspectives démographiques du vieillissement et de la dépendance](#) " / Insee Haute-Nor-  
 mandie ; Marajda Jérôme - In Dossier d'Aval (2013, janv.)